

*ENQUETE SUR*

**LES PROJETS EDUCATIFS**

*DU PAYS DU VAL D'ADOUR*

*à la demande du Conseil de Développement Local*  
*Commission Education*  
*Jeunesse Petite Enfance*

**Stagiaires B.E.A.T.E.P.**

**Promotion 2002/2003**

**N**ous sommes un groupe de 13 stagiaires et nous suivons actuellement une formation B.E.A.T.E.P au Foyer des Jeunes Travailleurs de Tarbes, sous la houlette d'Hélène KNOLL et Cathy ODOERO, nos formatrices.

Le B.E.A.T.E.P est le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire. Notre option est : animation socio-éducative, enjeu du développement local.

Dans le cadre de notre formation, nous avons été chargés de faire une enquête afin de réaliser un état des différents Contrats Educatifs Locaux du Pays du Val d'Adour . Nous avons essayé, par ce biais, de comprendre pourquoi une mise en réseau de tous les C.E.L était si difficile à mettre en place.

Ce diagnostic sera remis à la Commission Education / Jeunesse / Petite Enfance du Conseil de Développement Local qui nous en a passé commande.

## *REMERCIEMENTS*

**T**out le groupe de la formation B.E.A.T.E.P ainsi qu'Hélène KNOLL et Cathy ODOERO, tiennent à remercier toutes les personnes qui nous ont accordé un rendez-vous afin que nous puissions réaliser ce travail qui n'aurait pu être possible sans leur aimable participation.

Merci d'avoir accepté de nous recevoir et d'avoir répondu à nos questions, merci également à ceux qui ont participé à la réunion du jeudi 3 octobre

Merci à la «SEMADOUR \*» pour la mise à disposition de ses locaux.

Merci également à la « Communauté Thérapeutique Val d'Adour » de Lafitole, de nous avoir accueillis pendant quelques jours afin de rendre plus accessible notre travail de terrain, ainsi qu'aux résidents du centre pour la qualité de leur accueil.

# S O M M A I R E

## **INTRODUCTION**

<i>Définition de la notion de « Pays »</i> .....	5
<i>Le Pays du Val d'Adour</i> .....	5
<i>La Commission Education/Jeunesse/Petite Enfance</i> .....	6
<i>Les Contrats Educatifs Locaux</i> .....	7
<i>Les acteurs rencontrés ...</i> .....	8

## **I . LES CONSTATS**

1.Etat des lieux.....	9
2. Les besoins et les attentes des acteurs .....	9

## **II . LA RELATION ENTRE LA COMMISSION ET LES ACTEURS**

1. Adéquation entre les besoins et le rôle de la Commission .....	10
2. Nos propositions pour améliorer la communication.....	11

## **CONCLUSION**

## **ANNEXES**

Extrait de la synthèse de la Commission Education/Jeunesse/Petite Enfance .....	13
Etat des lieux des C.E.L et des P.E.L .....	15
Questionnaire sur les C.E.L et les P.E.L .....	21
Synthèse D.D.J.S 65 et 32 .....	22
Synthèse C.A.F 65 .....	23
Compte rendu de la Soirée débat du 3.10.02 .....	24
Listing des personnes contactées .....	25

## **GLOSSAIRE**

\* à chaque astérisque se rapporter au glossaire pages 29 & 30

# DEFINITION DE LA NOTION DE « PAYS »

Un pays est un espace cohérent aux plans géographique, culturel, économique et social, qui exprime une communauté d'intérêts économiques et sociaux.

Le pays a pour vocation d'être « un territoire de projet ». Il se particularise par des missions, c'est à dire des tâches d'animation, d'impulsion en s'appuyant sur les différentes institutions qui le constituent.

C'est le cadre privilégié du développement local. Socle d'une politique contractuelle, il est destiné à fédérer des institutions de nature différente (privée, publique) et de niveaux différents (Communes, Communauté de Communes, S.I.V.U, Département...) autour d'une stratégie de développement concertée et formalisée dans une charte.

Si les élus demeurent les pilotes incontestés de la démarche et les décideurs ultimes, l'association obligatoire du Conseil de Développement traduit la spécificité du Pays en tant que mode d'organisation territoriale.

Les missions du Conseil de Développement sont :

- ✧ travaux en commissions thématiques ;
- ✧ pouvoir d'auto saisine et de propositions ;
- ✧ contributions au diagnostic territorial et amendement de la Charte ;
- ✧ suggestions d'actions concrètes ;
- ✧ évaluation des actions de conduites ;
- ✧ appels à projets auprès des porteurs d'initiatives locales.

## LE PAYS DU VAL D'ADOUR

Le Pays regroupe 202 communes réparties sur 12 cantons de 3 départements (Pyrénées Atlantiques - Hautes Pyrénées - Gers) et 2 régions administratives (Aquitaine et Midi-Pyrénées). La Charte du Pays qui traduit le projet global et détermine la stratégie du territoire, contient trois priorités :

### *Priorité N°1 : l'emploi*

Développer et consolider l'emploi sur le territoire, tant au niveau agricole que touristique.

### *Priorité N°2 : une ruralité moderne*

Préserver et valoriser le patrimoine tout en s'inscrivant dans une démarche de développement économique moderne.

### *Priorité N°3 : un pays solidaire.*

Dépasser les cloisonnements propres à l'histoire de chaque commune et créer une dynamique et une cohésion économique et sociale.

Intégrer tous les acteurs du Pays dans cette dynamique (mise en réseau).

Concernant les C.E.L du Pays Val d'Adour, la volonté est de créer un réseau pour construire une approche globale éducative où le tissu associatif, en lien avec l'Education Nationale, assurerait une parfaite complémentarité dans leurs fonctions.

# LA COMMISSION

## EDUCATION/JEUNESSE/PETITE ENFANCE

Les thèmes des Commissions de Travail du Conseil de Développement ont été déterminés suite au travail de diagnostic et à l'élaboration de la Charte du Pays du Val d'Adour.

Pour le secteur Education/Jeunesse/Petite Enfance, le diagnostic a mis en évidence :

- ☞ l'isolement des enfants et la dispersion sur le territoire ;
- ☞ le manque d'accès à la culture ;
- ☞ l'accueil des enfants dans les garderies sans visées éducatives ;
- ☞ la dispersion des moyens sur le territoire.
- ☞ la méconnaissance de l'utilisation d'outils techniques : contrats éducatifs locaux, contrats C.A.F, et des structures telles que les C.L.S.H\*, les C.L.A.E\* par les acteurs locaux ;

La Charte préconise la mise en place d'une véritable politique enfance et jeunesse sur le territoire. Aussi, la Commission de Travail Education Jeunesse s'est donné les moyens de :

- ⇒ réfléchir sur le développement d'un accueil de qualité des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs loisirs et de leurs temps libres ;
- ⇒ répondre aux soucis des maires de maintenir les écoles ouvertes dans les petits villages, ainsi qu'aux problèmes de garde des enfants ;
- ⇒ répondre à la volonté de responsabiliser les jeunes et leur donner une place pleine et entière sur le territoire.

L'objectif de la Commission de Travail Education Jeunesse est de construire une approche éducative globale en associant l'ensemble des acteurs locaux (parents, élus, Education nationale, les associations locales) pour une meilleure prise en compte de l'enfant et de ses besoins.

Pour avancer dans ces projets la commission Education/Jeunesse/Petite Enfance a constitué trois groupes de travail :

*1<sup>er</sup> groupe : maillage structuré de l'accueil de la petite enfance ;*

*2<sup>ème</sup> groupe : mise en place d'un Conseil Local Jeunesse du Pays du Val d'Adour pour les 11 ans - 25 ans.*

*3<sup>ème</sup> groupe : mise en réseau des P.E.L.*

# LES CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX

Le Contrat Educatif Local est une mesure d'aide au développement local des politiques enfance jeunesse. La circulaire qui instaure cette forme de contractualisation est une mesure interministérielle (Culture, Ville, Jeunesse et Sport, Education Nationale). La mesure CEL favorise l'émergence de Projets Educatifs Locaux sur le territoire.

Un diagnostic de territoire s'engage, suivi par un comité de pilotage local réuni sous l'autorité du maire et composé des acteurs locaux : les établissements d'enseignement, les collectivités territoriales, l'Education Nationale, la C.A.F, la .J.S, la M.S.A, la D.D.A.S.S, les associations, les parents d'élèves, les animateurs, les jeunes et les enfants, les travailleurs sociaux .....

En analyse du diagnostic, le comité de pilotage local détermine des axes de développement prioritaires de façon concertée. Un comité de pilotage technique départemental des C.E.L composé des différentes instances institutionnelles, se réunit pour assurer leur suivi et la répartition des financements.

Le CEL est signé entre les collectivités territoriales, la D.D.J.S, et l'Education Nationale pour une durée de trois ans renouvelables. Des bilans, des évaluations annuelles et des fiches projet sont demandés.

La D.D.J.S est le principal financeur ; elle joue aussi un rôle de conseiller technique. La mise en place d'un C.E.L a pour objectif d'améliorer la qualité du temps libre de l'enfant en proposant des activités éducatives et sportives diversifiées sur des temps périscolaires, extrascolaires et scolaires. Cela passe par une réflexion sur le besoin d'épanouissement de l'enfant, le rythme de vie de l'enfant et une cohérence de travail avec le Projet d'Ecole.

Pour son financement, un C.E.L peut être associé à un ou plusieurs Contrats C.A.F : Contrat Enfance, Contrat Temps Libre et Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.

*Références législatives : Instruction n° 98- 119 JS et n° 98- 144 EN du 9 Juillet 1998.  
Circulaire n° 98- 144 du 9 Juillet 1998.*

# LES ACTEURS RENCONTRES

Suite à la collecte de données extraites de la documentation « PAYS VAL D'ADOUR » ainsi que des précisions apportées par la Commission Education/Jeunesse/Petite Enfance, nous avons travaillé sur 9 projets éducatifs répertoriés dont 6 ont abouti à une contractualisation.

Les territoires concernés :

**32 : Aignan, la Communauté de Communes des Monts et Vallées de l'Adour, la Communauté de Communes de Marciac et Vallo. ,**

**64 : Simacourbe,**

**65 : Artagnan, la Communauté de Communes des Castels, Maubourguet, Vic en Bigorre, le S.I.V.O.S de Lahitte Touprière,**

Nous souhaitons rencontrer pour chacun des sites, le coordonnateur et un élu, quelques partenaires, parents d'élèves et professeurs d'écoles, ainsi que les institutions (D.D.J.S, C.A.F, Inspection Académique) des trois départements 65, 64 et 32.

Nos contraintes de temps et la disponibilité des personnes contactées, nous ont amenés à interviewer :

- La C.A.F 65, les D.D.J.S 65 et 32, l'Inspection Académique 32,
- Les 8 coordonnateurs de P.E.L et C.E.L et certains élus qui se trouvent souvent être aussi des coordonnateurs

Au final, nous avons rencontré 23 personnes, dont celles qui étaient présentes à la soirée débat et un animateur du Conseil de Développement.

# **I. LES CONSTATS**

## **1. Etat des lieux :**

Sur l'ensemble de nos interviews, nous avons pu remarquer que les coordonnateurs sont nommés généralement par les Conseils Municipaux. Nous pouvons distinguer quatre types de coordonnateurs : des élus municipaux, des employés municipaux et intercommunaux, des bénévoles et des professionnels.

Sur chaque C.E.L, il existe un Comité de Pilotage. Les groupes de travail sont composés d'élus locaux, de responsables d'associations, de parents, d'enseignants et de professionnels de l'animation. Les membres se réunissent en moyenne 2 à 3 fois par an. 1 seul C.E.L n'a pas de Comité de Pilotage actif.

Actuellement sur les C.E.L et P.E.L étudiés : 5 C.E.L sont en renouvellement ; 1 C.E.L a été contractualisé, il y a un an ; 3 sont en projet.

Dans le cadre de ces C.E.L, nous avons noté qu'il y a une forte mobilisation des partenaires culturels, sportifs et artistiques. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de détailler les types d'actions éducatives menées au sein des différents C.E.L et des P.E.L.

Dans la majorité des cas, les C.E.L sont associés à d'autres contrats éducatifs tels que les contrats temps libre et les contrats enfance.

## **2. Les besoins et attentes des acteurs :**

Tous les acteurs interviewés ont exprimé :

### **des besoins techniques :**

- ☞ échange de compétences techniques pour monter des projets pédagogiques en commun, pour améliorer le suivi des C.E.L ;
- ☞ formation continue du personnel d'animation des C.E.L ;
- ☞ appui technique aux tâches administratives : organisation, animation des réunions des comités de pilotage, aide au montage de dossier de projets pour recherche de financements.

### **un besoin de communication :**

- ☞ information sur les projets des C.E.L existants concernant leurs objectifs, les partenaires, l'organisation ...

### **des besoins dans le domaine des ressources humaines :**

- ☞ échange de compétences professionnelles pour pouvoir organiser des projets en commun et pour bénéficier de la spécialisation des animateurs des autres C.E.L ;
- ☞ augmentation des effectifs pour alléger les tâches administratives et pour recueillir les informations sur le terrain. Augmenter aussi le personnel d'animation afin de pouvoir encadrer les bénévoles tenant des ateliers et assurer les remplacements.

### **un besoin d'ordre matériel :**

- ☞ achat de matériel pour pouvoir mettre en place des activités culturelles en relation avec l'environnement. (demande émanant d'un seul coordonnateur)

## II. LA RELATION ENTRE LA COMMISSION ET LES ACTEURS

### 1. Adéquation entre les besoins et le rôle de la Commission :

Nous pouvons constater sur le tableau ci-dessous que les attentes et les besoins exprimés peuvent être en grande partie satisfaits par les actions que la Commission Education/Jeunesse/Petite Enfance propose déjà.

Besoins et attentes	Réponses commission Voir annexe page 4
- aide au montage, au suivi et à l'évaluation des projets (lourdeur pour la constitution et le suivi des dossiers), accompagnement des coordonnateurs.	- formation des coordonnateurs - accompagnement émergence projet - comité technique de pilotage
- formation des personnels d'animation	1. page suivante
- les remplacements des postes	- pôle de compétences
- des personnels qualifiés dans les domaines sportifs et culturels	- pôle de compétences
- les bénévoles n'ont pas toujours les compétences requises pour les interventions techniques qu'ils peuvent mener.	- pôle de compétences - accompagnement vers la professionnalisation des bénévoles.
- stabilité du personnel des structures pour la continuité des actions et la pérennisation des postes.	- pôle de compétences - appel aux décideurs locaux.
- améliorer la connaissance de l'existant	- centralisation de l'information sur le Pays du Val d'Adour - coordination de l'offre des loisirs.
- mutualisation d'outils pédagogiques	- pôle de compétences
- problème d'isolement - liaison et transport	3. page suivante
- créer des synergies locales	- comité de pilotage technique - coordination des offres de loisirs - développement de projets transversaux
- Institutionnels : concertation des différentes administrations du territoire pour harmonisation des exigences.	- comité de pilotage technique
- craintes sur le devenir des C.E.L du VA par l'abandon des politiques contractuelles de l'Etat et la diminution des contrats aidés.	4. page suivante
- garanties de « l'esprit de la loi » par rapport aux C.E.L.	- projet de labellisation « P.E.L V.A »
- aides financières sur les projets - aides européennes	- accessibles aux « P.E.L V.A » labellisés et aux projets transversaux ainsi qu'aux efforts de formation.
- besoin de reconnaissance des actions éducatives développées avec le soutien des C.E.L, besoin de revaloriser les compétences des animateurs.	- mise en réseau, appui à la formation et à la valorisation des acquis professionnels et d'expériences. Meilleure communication entre acteurs locaux et institutionnels.

En ce qui concerne les points auxquels la Commission/Education/Jeunesse/Petite Enfance ne répond pas, nous vous proposons la réflexion suivante :

- 1 pour répondre aux besoins de formation des animateurs, nous proposons à la commission de travailler sur la mutualisation des compétences, l'accompagnement et l'information sur les formations proposées localement ainsi que sur la mise en place des formations adaptées ;
- 2 pour répondre aux besoins d'information des principaux acteurs sur les différentes sources de financement, nous proposons que le Conseil de Développement en organise la diffusion auprès des comités de pilotage ;
- 3 en ce qui concerne le domaine des transports, seule une enquête complémentaire ciblée permettrait d'apprécier les besoins ;
- 4 la crainte des acteurs locaux concernant le devenir des structures d'animation nous semble justifiée . Elle doit amener la Commission du Conseil de Développement à interpeller rapidement le G.I.P sur ses positions dans le cas de l'abandon des politiques contractuelles C.E.L.

## ***2. Nos propositions pour améliorer la communication entre la Commission et les acteurs locaux :***

Quelques suggestions pour améliorer la communication entre la Commission du Conseil de Développement et les acteurs locaux concernés par les Projets Educatifs Locaux :

1. cibler les acteurs C.E.L et les inviter personnellement aux réunions ;
2. joindre les compte rendus des réunions précédentes aux convocations ;
3. aller à la rencontre des acteurs des C.E.L et P.E.L pour faire connaître le travail de la commission ;
4. réaliser un document d'information concernant les C.E.L et l'offre d'animation socio-éducative sur le Pays du Val d'Adour.

## *CONCLUSION*

Il ne fait aucun doute que la Commission/Education Jeunesse/Petite Enfance apporte déjà des réponses aux besoins et aux attentes des acteurs des Projets et Contrats Educatifs Locaux du Val d'Adour.

Le travail que nous avons réalisé confirme l'intérêt en particulier des coordonnateurs à s'informer et participer aux travaux effectués par la Commission/Education/Jeunesse/Petite Enfance.

En effet, c'est le moyen actuel le plus opérationnel pour leur permettre de se réunir pour faire connaître et reconnaître leurs actions, mutualiser les moyens existants et développer de nouveaux moyens avec les élus locaux, en profitant de la dynamique de Pays.

# ANNEXES

# **EXTRAIT DE LA SYNTHÈSE DE**

## **LA COMMISSION EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE**

**JUILLET 2002**

Propositions de la Commission :

### **1. Un comité technique de pilotage du Val d'Adour** dont le rôle sera de :

- ☞ mutualiser les expériences (notamment les évaluations des contrats qui arrivent à terme) ;
- ☞ coordonner les offres de loisirs à l'échelle des territoires ;
- ☞ proposer des thèmes transversaux aux différents C.E.L ;
- ☞ favoriser la concertation des partenaires institutionnels des 3 départements concernés ;
- ☞ retenir les propositions éligibles à une aide Pays, orienter les autres vers les procédures ordinaires et les partenaires potentiels.

Il sera composé par :

- des coordonnateurs des C.E.L du territoire ;
- des partenaires institutionnels ;
- des représentants du G.I.P ;
- des représentants du Conseil de Développement ;
- des parents et des enseignants membres de comités locaux de pilotage de C.E.L ;
- du coordonnateur des C.E.L du Pays du Val d'Adour.

### **2. Un coordonnateur des Projets Educatifs Locaux du Val d'Adour :**

Profil : Animateur socio-éducatif, niveau D.E.F.A\*, ½ temps dans un premier temps.

Son rôle consistera à :

- animer le comité technique de pilotage ;
- préparer ses travaux ;
- faire le lien entre les C.E.L ;
- aider au développement de projets transversaux ;
- accompagner l'émergence de Projets Educatifs Locaux sur le territoire ;
- centraliser les informations concernant l'offre d'animation socio-éducatif sur le territoire ;
- programmer des journées de formation destinées aux coordonnateurs et membres des comités locaux de pilotage sur la mise en place, le suivi, l'évaluation des projets éducatifs locaux et la méthodologie de projet.

### **3. Vers une labellisation des « C.E.L Val d'Adour » :**

La commission propose que puissent bénéficier d'aides financières « Pays » les projets éducatifs locaux qui se dotent des outils suivants :

#### **Un comité de pilotage local :**

Il doit être un lieu ouvert et efficace, témoigner d'une réelle démarche participative.

Indicateurs :

- ✓ présence de parents en plus des parents représentants des associations de parents et délégués de parents ;
- ✓ présence de jeunes pour les sujets les concernant ;
- ✓ régularité des réunions du comité ;
- ✓ présence d'un coordonnateur.

#### **Un diagnostic participatif :**

Il doit associer tous les partenaires locaux et être évolutif.

La méthode mise en œuvre doit permettre l'expression de tous.

# ETAT DES LIEUX DES C.E.L ET DES P.E.L

## *1. Les contrats éducatifs locaux :*

### C.E.L de la commune d'Aignan ( 32)

#### Avant projet :

Le coordonnateur est un élu du Conseil Municipal.

#### Projet :

Il existe un Comité de Pilotage composé d'environ 20 personnes : élus, parents, enseignants, représentants des associations. Ce Comité s'est réuni fréquemment (6 fois en 3 mois) lors du renouvellement du C.E.L.

#### Fonctionnement :

Le C.E.L est en renouvellement. Il fonctionne en partenariat avec l'école primaire, le collège, le centre de loisirs, la bibliothèque municipale, les associations sportives (football, pétanque, judo, tennis).

Les bénévoles des associations, l'emploi jeune de la bibliothèque et les animateurs du centre de loisirs travaillent ensemble sur le C.E.L.

La D.D.J.S est le financeur principal du projet et les partenaires institutionnels sont la Mairie, la D.D.J.S et la C.A.F.

Un C.L.A.C\* a été mis en place. Un Contrat Temps Libre ainsi qu'un Contrat Enfance ont été signés, avec pour objectifs de conserver une équipe éducative et une fréquentation du collège.

La commune d'Aignan a développé une « spécialité Environnement », d'où l'appellation « Collège Vert ». Les collégiens adhérents à cette option voient leurs heures d'études et leur temps extrascolaire aménagés autour de ce thème (majorité d'internes).

### C.E.L de la Communauté de Communes des Castels (65)

#### Avant projet :

Les initiateurs du C.E.L sont le maire de Lascazères, et une animatrice de l'association SOLEIL, habitante du village.

La coordonnatrice du C.E.L l'animatrice de l'Association S.O.L.E.I.L\* qui gère le C.L.S.H de Lascazères. L'Association S.O.L.E.I.L a passé une convention avec la communauté de communes des Castels pour la gestion et la réalisation du C.E.L (péri, extrascolaire et vacances) en milieu rural.

### Projet :

Il existe un comité de pilotage où tous les acteurs locaux participent. Ce comité se réunit 1 à 2 fois par an, il définit les orientations et à un pouvoir consultatif et décisionnel.

Au départ du projet, un diagnostic, commandité par la D.D.J.S, a été établi par la F.O.L\*. Un premier diagnostic avait été établi en 1997 concernant le contrat d'animation rural, la population qui s'était investie sur cette première enquête n'a pas compris l'intérêt de la seconde d'où une faible participation.

### Fonctionnement :

Territoire concerné :

Pour les actions enfance : la communauté des Communes « Les Castels », la commune de Soublecause, et, ponctuellement les écoles de Labatut Rivière, Hères et Lafitole.

Pour les actions concernant les ados :

le secteur de recrutement du collège de Maubourguet (Cantons de Castelnaud RB et Maubourguet)

Les publics concernés :

Les enfants de 2 ans ½ à 10 ans ½ qui fréquentent le centre de loisirs associé à l'école sur les temps périscolaire, les enfants de 4 à 12 ans qui fréquentent le centre de loisirs les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Les préados et ados de 11 à 17 ans qui viennent à la section jeunes du CL les mercredis, samedis et vacances scolaires.

### Les actions :

*Pour les enfants :*

Le CL propose essentiellement des animations nature, éducation à l'environnement dont l'objectif est de tisser des liens affectifs forts entre les enfants et leur milieu naturel, social afin de favoriser leur épanouissement et leur intégration dans le tissu social. Le CL propose aux enfants un environnement éducatif riche qui lui permette de faire des choix, prendre des initiatives, construire ses savoirs, de mener des projets collectifs à sa taille. Le CL essaie d'associer le plus possible les parents à la vie du CL.

Des objectifs communs sont définis avec les écoles du regroupement pédagogique et font l'objet d'actions réalisées en lien avec le milieu scolaire

Ex d'objectifs : développer l'accès à la culture par la pratique d'activités d'expression culturelle, par l'accès à des spectacles et des manifestations culturelles, apprentissage de la natation avant la fin du primaire

Ex d'actions : Ateliers d'expression, de danse, de cirque, sorties culturelles, achat de spectacles, organisation d'un cycle de sorties piscine avec une progression dans les apprentissages dans le temps scolaire et extrascolaire....

*Pour les jeunes :*

Le CL fait essentiellement de l'accompagnement aux projets des jeunes, leur implication est requise sur la conception, la réalisation de toutes les actions les concernant, dès que possible des relations inter-générationnelles sont développées. Le lien fort avec les parents est une préoccupation constante de l'équipe d'animation.

*Ex* : sur un projet de camp d'ados, l'hébergement est à la charge des parents, les salaires animateurs à la charge du C.E.L et les activités à la charge des ados, grâce à de l'autofinancement.

*Ex* : sur une randonnée village, l'organisateur est le foyer rural, le coût du repas à la C.C, le service à table et la mise en place est confiée aux ados qui recueilleront les bénéfiques.

Le festival de la citoyenneté, le programme de sensibilisation à la Sécurité Routière ouvert à tous les publics et des ateliers d'expression au niveau des écoles font partie des projets liés à l'école.

D'autres projets comme, la conception d'une malle pédagogique, l'ouverture d'une formation animateurs B.A.F.A\* base, et un atelier de théâtre vivant ont vu le jour.

Enfin un projet de dissociation des activités centre de loisirs et des activités liées au développement local est en cours. Il se fera par la création d'une antenne « Soleil Val d'Adour » en lien avec le pays.

Il existe aussi des actions en lien avec le pays telles que : l'animation des groupes de travail des conseils de développement et l'organisation d'actions transversales (journées inter centre de loisirs du Val d'Adour).

Les financements du C.E.L : D.D.J.S - Fonds Européens - C.A.F (prestations de services, contrat enfance et temps libre) - Conseil Régional - Conseil Général - Mairie - Parents - Autofinancement.

### **Communauté de Communes de Marciac et Vallon (32)**

#### *Avant projet :*

Les initiateurs du projet sont les élus municipaux.  
Le coordonnateur du C.E.L est le directeur de la Communauté de Communes, ainsi qu'une Conseillère Municipale. L'embauche d'un coordonnateur est prévue prochainement.

#### *Projet :*

Dans la Commission Ecole de la Communauté de Communes s'est mis en place un sous-groupe qui gère le C.E.L, il s'agit du Comité de Pilotage. Celui-ci est composé du directeur de la Communauté de Communes, trois élus, les représentants associatifs et le directeur d'école.

Le Comité n'est pas ouvert sur l'extérieur, mais prochainement des parents y seront conviés. Ces derniers sont informés des activités du C.E.L à travers les actions menées auprès de leurs enfants.

#### *Fonctionnement :*

Le public concerné est :

- les enfants des écoles maternelle et primaire.

Le C.E.L est mis en place depuis un an.  
Les actions menées par le C.E.L sont essentiellement de l'initiation à diverses activités artistiques, sportives et culturelles proposées par les associations locales.  
Le C.E.L tient compte du projet d'école de l'école de Marciac.

Un Contrat Temps libre , ainsi qu'un Contrat Enfance seront prochainement mis en place.  
Il n'existe aucun lien avec les autres C.E.L.  
Des problèmes de territoire ont été rencontrés, concernant le transport d'où la mise en place d'ateliers itinérants. (Ex. : Atelier cirque itinérant).

### *C.E.L de Maubourguet (65)*

#### *Avant projet :*

Le projet de C.E.L a été initié par le Maire.

Au départ du projet 2 personnes s'occupaient de la coordination mais actuellement seule une animatrice (emploi jeune à la mairie de Maubourguet) exerce le rôle de coordonnatrice.

#### *Projet :*

Le comité de pilotage se réunit trois à quatre fois par an et se compose généralement de trois à quatre personnes : 2 directeurs d'écoles, la directrice du centre de loisirs et un conseiller pédagogique de la DDJS.

Les habitants ont été informés de l'existence du C.E.L par des parutions d'articles dans la presse et dans le bulletin municipal.

Aucun diagnostic n'a été établi au départ du projet.

#### *Fonctionnement :*

A la signature, les associations partenaires du C.E.L étaient au nombre de 12 ( il y a 9 associations sportives, 2 culturelles et le centre de loisirs).

Le C.E.L est arrivé à son terme, actuellement ils sont en phase d'évaluation.

Les partenaires techniques sont les professionnels de l'animation de la commune. La D.D.J.S et la mairie participent financièrement.

Le C.E.L est accompagné d'un Contrat Enfance mis en place depuis 1989.

Le comité de pilotage rencontre des difficultés pour participer aux réunions de la Commission Education/Jeunesse/Petite Enfance car ils ont une masse de travail trop lourde pour se dégager du temps.

## C.E.L de la Communauté de Communes des Monts et Vallées de l'Adour (32)

### Avant projet :

Les initiateurs du projet du C.E.L sont 2 anciens élus locaux (ils ne font plus partie de la mairie depuis les élections municipales de 2001).

Le Coordonnateur est Employé Communal de Riscle, nommé par le Maire pour cette fonction.

### Projet :

Les membres du comité de pilotage sont identifiés mais celui-ci ne fonctionne pas encore.

Il s'agit d'un renouvellement de C.E.L mais il faut préciser que l'ancien CEL était sur la commune de Riscle. Un diagnostic a été établi par l'A.D.S.E.A\* pour le renouvellement du C.E.L. L'A.D.S.E.A a rencontré chacun des maires de la Communauté de Communes ; un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves ainsi qu'à chaque enfant.

Les habitants ainsi que les associations du territoire ont été conviées à participer à une réunion de mise en place du projet en avril 2002.

### Fonctionnement :

Les associations participant au C.E.L de 1999-2002 étaient au nombre de 13, dont 7 sportives, 4 culturelles, 1 touristique, 1 centre de loisirs.

Les écoles participantes sont au nombre de 2 : l'école primaire de Riscle (150 enfants) et le collège Val d'Adour Riscle.

Un projet Contrat Enfance va être mis en place sur la Communauté de Communes pour la halte garderie.

L'A.D.S.E.A a réalisé un diagnostic à la demande du coordonnateur en vue de mettre en place un Contrat Temps Libre .

Ce C.E.L n'a pas de relation avec d'autres C.E.L du Pays. Le coordonnateur pense qu'il serait plus profitable sur le plan financier de mettre en réseau les Contrats Enfance de la CAF plutôt que les CEL.

Il souhaiterait par ailleurs que soient mises en place des animations pour valoriser le fleuve Adour avec l'embauche d'un animateur qualifié Canoë-Kayak.

### C.E.L de Vic en Bigorre (65)

#### Avant projet :

La responsable du service Enfance à la Mairie de Vic en Bigorre est à l'origine du CEL dont elle est également la coordonnatrice.

#### Projet :

Il existe un comité de pilotage composé d'élus, de chefs de services, de directeurs d'établissements scolaires et de responsables d'associations. On note cependant, une diminution de la participation à ces réunions. Ce comité de pilotage se réunit une fois tous les deux mois (environ cinq personnes à la dernière réunion). Les habitants sont tenus au courant des réunions du Comité par courriers (comptes-rendus).

Un diagnostic a été établi sous forme de deux réunions en présence des directeurs d'établissements scolaire, puis des responsables des associations afin d'évaluer les différents besoins de chacun. Malgré une bonne mobilisation au départ du projet, on peut noter une diminution de la participation des principaux acteurs.

#### Fonctionnement :

Le C.E.L de Vic-en-Bigorre arrive au terme des trois ans. Le bilan est globalement positif mais il est difficile de réunir tous les acteurs. Des fiches action ont été mises en place, même si leur intérêt n'est pas toujours ressenti par leur utilisateur. Le projet d'école a été pris en compte dans la mise en place du C.E.L.

Le public : Les enfants de Vic Bigorre ainsi que les jeunes scolarisés sur les deux lycées de Vic.

Quelques exemples d'actions :

- Présence d'un bibliobus à la piscine l'été,
- Activités de pleine nature les mercredis après-midi avec les Foyers Socio Educatif des deux lycées,
- Stage « comédie musicale » avec l'école de musique.

Il existe également sur la commune un Contrat Enfance, et un Contrat Temps Libre.

Les partenaires financiers sont : D.D.J.S, C.C.A.S\*, C.A.F.

Les partenaires techniques sont : D.D.J.S.

## **2. Les projets :**

### Projet de C.E.T.L de Simacourbe (64)

Une première expérimentation, avec deux périodes test n'a pas abouti.

Les besoins de mise en place d'activités d'éveil étaient réels et ont satisfait tous les acteurs, cependant les propositions d'aménagement du temps ne faisant pas l'unanimité auprès des parents et enseignants, le projet de C.E.L a été abandonné.

Aujourd'hui la mise en place d'un Contrat Educatif Temps Libre est envisagé, mettant en relation tous les acteurs locaux (parents, enseignants, élus, et enfants). Les objectifs éducatifs

resteraient les mêmes : gommer les inégalités sociales, mais aussi permettre aux jeunes d'accéder à la culture par des activités d'éveil, des activités sportives.

Le C.E.T.L.\* permettra de bénéficier d'un soutien financier pour la mise en place des activités.

### *P.E.L du S.I.V.O.S de Lahitte Toupière, Vidouze, Sombrun (65)*

#### *Avant projet :*

Le Maire et son Conseil Municipal sont les initiateurs du projet. Hélène Knoll a été nommée par le maire comme coordonnatrice pour ses connaissances techniques.

#### *Projet :*

Le projet a pour finalité le maintien et le développement des écoles rurales de ce petit territoire. Il propose d'améliorer et d'étendre un service professionnel pour l'accueil péri et extra scolaire des enfants dans le cadre d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole en appui d'un travail éducatif de grande qualité réalisé par l'école.

Il existe un comité de pilotage qui a un rôle consultatif.

Il est composé

- des maires de chaque commune,
- des délégués de parents d'élève de chaque école,
- de l'assistante maternelle (future directrice du C.L.S.H),
- de la directrice actuelle du C.LAE, animatrice de SOLEIL,
- des enseignants du RPI,
- d'une coordonnatrice employée par l'association S.O.L.E.I.L.,
- des partenaires institutionnels (D.D.J.S, C.A.F)
- d'un représentant de la Communauté des Communes « Les Castels »
- de quelques conseillers municipaux des trois communes du SIVOS.

Actuellement le comité de pilotage n'est pas ouvert sur l'extérieur car les membres qui le compose sont suffisamment nombreux (environ 15 personnes ).

Un groupe de travail ouvert à tous a fonctionné le temps du diagnostic, une démarche participative est initiée au sein de ce groupe de pilotage.

Un diagnostic est en cours, piloté par l'association SOLEIL

Fonctionnement :

Ce P.E.L concerne les enfants des écoles maternelles et primaires du regroupement pédagogique ainsi que ceux fréquentant le C.L « Les Castels »

C'est un P.E.L en route pour un Contrat Enfance et Temps Libre dans l'intention d'aboutir à un C.E.L le plus rapidement possible.

**La Commune d'Artagnan (65)**

A l'heure actuelle, un C.L.S.H vient d'être créé et fonctionne pour l'accueil périscolaire le soir, le mercredi après-midi et pendant les vacances.

Il est géré par l'A.S.C.A\* avec l'appui technique de l'association SOLEIL.  
Un animateur vient d'être engagé en emploi jeune.

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal existe depuis 4 ans entre les communes de Bazillac, Camales et Artagnan. Celui-ci comprend une centaine d'élèves répartie sur les communes.

Il n'y a pas encore de cadre structuré, chaque commune assure de manière autonome le fonctionnement de l'école de son territoire ainsi que l'accueil des enfants dans le cadre périscolaire.

La commune d'Artagnan souhaite développer un projet éducatif local avec les autres communes membres du RPI afin de créer une cohérence éducative et mutualiser les moyens.

La commune voit l'intérêt d'une mise en réseau des C.E.L du Pays.

# QUESTIONNAIRE SUR LES C.E.L & LES P.E.L

## ***Avant projet :***

- Qui est l'initiateur du projet ?
- Qui en est le coordonnateur ?
- Pourquoi lui ? Nommé par qui ? Sa fonction ?
- Bénévole ou professionnel ?

## ***Projet :***

- Existe-t-il un comité de pilotage, si oui, quel est son fonctionnement et son rôle (consultatif ou décisionnel) ?
- Qui le compose (enseignant(e), jeunes, élèves, parents) ?
- Le comité de pilotage est-il ouvert sur l'extérieur ? en théorie ? sur le terrain ?
- Y a-t-il une démarche participative initiée au sein de ce comité ?
- Quel est le « degré » d'information et de communication envers les habitants fait autour du C.E.L ?
- Un diagnostic a-t-il été établi au départ du projet ?
- Si oui, par qui ?
- Et comment (enquête, autres) ?
- Quel a été le niveau de participation et d'implication rencontrés lors de cette étape ?

## ***Histoire et contenu du C.E.L et du P.E.L :***

- Public : types d'associations participantes - écoles, C.L.S.H, autres structures
- Etat d'avancement du C.E.L ?
- A-t-il été renouvelé ? Si oui, pourquoi ?
- Méthode(s) et période(s) d'évaluation :
- Existente-t-il des fiches d'action ?
- Quels sont les objectifs d'action, d'acquisition ?
- Avez-vous constaté un décalage avec le diagnostic établi ?
- Y a-t-il une prise en compte du projet d'école (si celui-ci est formulé) ?
- Partenaires : qui sont-ils et quel est le degré d'implication ? techniques, financiers, institutionnels
- Y a-t-il des contrats enfance en cours ou en projet ?
- Y a-t-il des contrats temps libre en cours ou en projet ?
- Existe-t-il des liens avec d'autres C.E.L développés ?
- Avez-vous rencontré des problèmes de territoire ?
- Besoins :
  - ↳ personnes ressources :
  - ↳ diffusion d'information :
  - ↳ projets :
  - ↳ implication des personnes :
  - ↳ besoins financiers : à qui est versé l'argent ?
  - ↳ besoins techniques :
- Quel serait l'intérêt selon vous d'une mise en réseau des C.E.L du Pays Val d'Adour ?

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 65**

### ***Le responsable du suivi des dossiers CEL du département 65***

Etats des lieux des contrats éducatifs locaux :

☞ 10 C.E.L sur les Hautes-Pyrénées dont 3 dans le Pays du val d'Adour.

La D.D.J.S intervient dans le subventionnement du C.EL de 20 à 50 % du budget prévisionnel.

Sur le Pays du Val d'Adour, une conseillère pédagogique est chargée du suivi des C.E.L.

Ces représentants de la D.D.J.S sont chargés de vérifier le bon déroulement du C.E.L. sur le terrain et participent aux réunions du comité de pilotage.

Les subventions sont attribuées aux porteurs de projets. En général, il s'agit d'associations. Les subventions peuvent aussi être versées aux municipalités.

La D.D.J.S souligne les problèmes de communication avec la Caisse d'Allocations Familiales, difficultés de travailler ensemble, de faire circuler les différentes informations.

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 32**

### ***Le responsable du suivi des dossiers CEL du département 32***

Etats des lieux des contrats éducatifs locaux :

☞ 27 C.E.L + 6 nouveaux sur le département. Il n'y a que 3 CEL sur la partie du Gers concernée par le Pays.

La D.D.J.S apporte une aide technique (montage du C.E.L) et financière.

Notre interlocuteur trouve prématuré de faire travailler les CEL en réseau sur la Pays étant donné les difficultés rencontrées pour faire fonctionner les CEL sur le 32. Il identifie un manque de moyen humain à la DDJS aggravé par l'étendue du territoire.

Il existe des problèmes de travail avec les autres départements car les D.D.J.S gardent leur propre autonomie.

Remarque : l'information sur les réunions de la Commission circule bien.

# CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTES-PYRENEES

**Entretien avec un responsable du développement local  
qui a en charge les CEL et les contrats temps libre**

Les Contrats Enfance (petite enfance – 6ans) existent depuis 1989 et les Contrats Temps Libre (6 à 16 ans) depuis 1999. Le principe de ces deux types de contrats est de venir en aide aux politiques locales (municipalités ..) pour développer l'accueil collectif de la petite enfance et de la jeunesse.

Ces contrats de développement ont pour objectif d'aider au financement des projets des communes qui s'inscrivent dans le cadre des réglementations de la JS, garantissant un accueil de qualité.

La C.A.F est concernée par les C.E.L principalement au niveau du financement.

Dans le domaine des C.E.L, elle est soucieuse d'une mise en réseau du tissu associatif, des élus, des intervenants extérieurs, de l'Education Nationale vers un objectif commun.

La C.A.F est un partenaire consultatif et ne fait pas partie des cosignataires.

Ainsi, avant la signature de tout contrat, la C.A.F vérifie qu'un diagnostic a été réalisé et qu'il y ait une volonté politique de répondre à un besoin réel.

La C.A.F est invitée au comité de pilotage afin de mesurer l'évolution du C.E.L.

Sur le Pays du Val d'Adour, le premier C.E.L mis en place est celui de Lascazères qui est en cours de reconduction.

Les deux cas d'échec des C.E.L peuvent être :

- ☞ l'erreur dans le diagnostic ;
- ☞ un désengagement progressif des élus par rapport à l'engagement initial.

Malgré une communication difficile, il existe un travail de collaboration entre la C.A.F et la D.D.J.S. En effet, une plaquette regroupant les différents types de contrats a été élaborée par ces derniers et a été distribuée à tous les éventuels porteurs de projets.

Le but de cette brochure est de faire passer le message suivant :

« *Si vous avez un projet concernant la petite enfance et la jeunesse, venez nous consulter !* »

## COMPTE RENDU DE LA SOIREE DEBAT 3.10.02

Lors de cette restitution , 5 personnes ont répondu à notre invitation et participé à la réunion débat.

Thème de débat :

***Quel serait pour vous l'intérêt d'avoir des échanges avec les autres C.E.L du Pays du Val d'Adour ?***

Tout au long du débat, des idées fortes ont émergées sous forme d'attentes.

L'interaction entre les C.E.L pourrait favoriser :

☞ l'apport d'informations concernant chaque C.E.L, chacun pouvant bénéficier de l'expérience de l'autre au niveau de la mise en place, du fonctionnement, des méthodes d'évaluation, du renouvellement de contrat.

☞ l'apport d'une aide logistique, administrative et technique. Certains coordonnateurs rencontrent des difficultés pour monter les dossiers administratifs, soit par manque de temps, soit par manque de compétences.

*Il a été demandé aux personnes présentes si elles voyaient l'intérêt de la présence d'un coordonnateur qualifié inter-C.E.L. Cette proposition leur semble pertinente et utile.*

Il s'avère également que la mise en réseau des C.E.L, à travers l'implication des acteurs du Pays, permettrait d'avoir du poids face aux institutionnels.

Il est aussi important de revaloriser le Contrat Educatif Local. Ceci passerait notamment par une professionnalisation des acteurs et en particulier des coordonnateurs.

Le gros souci des personnes présentes est de savoir quel sera l'avenir des C.E.L :

☞ les contrats aidés, qui représentent la majeure partie des postes d'animation seront-ils pérennisés ?

☞ quelle sera la politique du nouveau gouvernement concernant l'affectation des crédits liés aux politiques de développement territorial ?

Lors de cette réunion, il a été proposé de bénéficier de la dynamique Pays et de ses moyens pour la mise en réseau, afin de :

- pallier d'éventuels manques ou désengagements de l'Etat au niveau des C.E.L existants,
- permettre l'existence de projets éducatifs locaux qui ne font pas l'objet d'une contractualisation CEL,
- appuyer les demandes auprès des institutionnels des divers départements pour qu'ils harmonisent leurs politiques de développement territorial.

# LISTING DES PERSONNES CONTACTEES

	NOM	FONCTION	ADRESSE	TELEPHONE
Mlle	<b>Pradère</b>	Directrice C.L.A.E du S.I.V.O.S Vilasom	65700 Vidouze	05.62.96.00.09
M.	<b>Ponneau</b>	Maire de la commune de Vidouze et Président du S.I.V.O.S de Vilasom	Mairie - 65700 Vidouze	05.62.96.36.32
Mme	<b>Deffes</b>	Coordonnatrice C.E.L de Vic en Bigorre et Responsable Petite Enfance du C.L.S.H de Vic.	Rue P.Trouillé 65500 Vic en Bigorre	05.62.31.68.74
Mme	<b>Daugreil</b>	Elue à la mairie de Vic en Bigorre	Square Hôtel de Ville 65500 Vic en Bigorre	05.62.31.68.68
M.	<b>Bayle</b>	Responsable C.E.L 65 à la D.D.J.S	Cité administrative REFFYE. 65000 Tarbes	05.62.93.05.45
M.	<b>Trébuck</b>	C.A.F 65	6 Place au Bois 65000 Tarbes	05.62.44.45.46
Mme	<b>Knoll</b>	Coordonnatrice C.E.L 65	Centre de Loisirs les Castels. 65700 Lascazères.	05.62.96.00.09
M.	<b>Bourbon</b>	Elu mairie de Lascazères et Président de la Communauté des Communes des Castels	1 route des Pyrénées 65700 Lascazères	05.62.96.35.39
Mlle	<b>Coustaud</b>	Coordonnatrice C.E.L à Maubourguet	Mairie 65700 Maubourguet	05.62.96.30.09
Mme	<b>Guilbaud</b>	Directrice du C.L.S.H de Maubourguet.	Rue de l'Hôtel de Ville 65700 Maubourguet	05.62.96.99.47
Mme	<b>Fontan</b>	Présidente de l'A.S.C.A d'Artagnan	65500 Artagnan	05.62.31.76.58
Mme	<b>Miquel</b>	Inspection académique 32	42, rue Boissy 32000 Auch	05.62.61.69.00
M.	<b>Barathault</b>	Coordonnateur C.E.L Conseiller Municipal d'Aignan	Mairie d'Aignan	06.70.27.06.33
M.	<b>Van Hove</b>	Coordonnateur du C.E.L de Riscle	Place de l'Eglise 32400 Riscle	05.62.69.70.10
Mme	<b>Dumont</b>	Coordonnatrice C.E.L Marciac	CC de Marciac et Vallon	05.62.09.30.68
M.	<b>Chantre</b>	Maire de Simacourbe, Conseiller Général 64 et Président de la Communauté de Communes de Simacourbe	Place de la châtaigneraie 64350 Simacourbe	05.59.68.50.62
M.	<b>Clot</b>	Maire adjoint de Riscle		05.62.69.70.10
M.	<b>Etienne</b>	Maire adjoint de la mairie d'Artagnan	65500 Artagnan	05.62.96.72.63
M.	<b>Def</b>	D.D.J.S Auch		05.62.61.69.80 05.62.61.69.83
Mme	<b>Reynaud</b>	Permanente aux FRANCAS		
M.	<b>Gabard</b>	Cirque Adour	Ju Belloc	
M.	<b>Cazenave</b>	Collège des Citoyens Conseil de Développement		
M.	<b>Libilbehety</b>	Président de la Communauté de Communes de Marciac et Vallons	CC Marciac et Vallons 32230 Marciac	
M.	<b>Gras</b>	Animateur au Conseil de Développement	SEMADOUR 35700 Maubourguet	05.62.96.44.88

# GLOSSAIRE

**A.D.S.E.A** : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

**A.S.C.A** : Association Culturelle et Sportive d'Artagnan.

**B.A.F.A** : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

**C.A.F** : Caisse d'Allocations Familiales.

**C.C.A.S** : Centre Communal d'Action Sociale.

**C.E** : Contrat Enfance. Il est l'outil privilégié d'une politique active en faveur des jeunes enfants de moins de six ans. C'est un contrat de financement entre la CAF et une collectivité territoriale pour une durée de trois ans renouvelable.

Ses objectifs : Favoriser le développement des établissements d'accueil collectif des jeunes enfants et les rendre accessibles à tous ; promouvoir un accueil de qualité, contribuer à l'éveil et à la socialisation du jeune ; faciliter la conciliation vie familiale et vie professionnelle en répondant mieux aux besoins des familles.

**C.E.T.L** : Contrat Educatif Temps Libre : il résulte d'un accord entre la DDJS 64 et la CAF 64. Il a pour objectif de jumeler dans un seul contrat, le CEL et le CTL.

**C.L.A.C** : Centre de Loisirs Associé au Collège. C'est un centre de loisirs qui propose des activités péri et extra scolaires à des jeunes collégiens (internes et externes) Il n'en existe qu'un sur le Pays : le Collège Vert d'Aignan (32).

**C.L.A.E** : Centre de Loisirs Associé à l'Ecole. C'est un centre de loisirs qui propose des activités péri-scolaire aux enfants.

**C.L.A.S** : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire. Il s'agit d'un dispositif partenariale entre la D.D.A.S, la D.D.J.S, le F.A.S\*, et la C.A.F.

Ses objectifs : Contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion des jeunes ; améliorer la qualité des actions d'accompagnement scolaire par des financements pour la formation d'intervenants ; renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif.

**C.L.S.H** : Centre de Loisirs Sans Hébergement.

**C.T.L** : Contrat Temps Libres. Ce contrat permet la mise en œuvre d'une politique globale en faveur du temps libre des jeunes de 6 à 16 ans. C'est un contrat de cofinancement entre la CAF et une collectivité locale pour une durée de trois ans renouvelable.

Ses objectifs : Favoriser le développement des services de loisirs collectifs et les rendre accessibles à tous ; promouvoir des loisirs de qualité adaptés aux attentes des jeunes ; faciliter la conciliation entre vie professionnelle et familiale des parents.

**D.D.A.S.S** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

**D.D.J.S** : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

**D.E.F.A** : Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animateurs.

**E.P.C.I** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal et de regroupement de communes à fiscalité propre.

**F.A.S** : Fond d'Action Sociale, il favorise l'intégration des immigrés de première ou deuxième génération..

**FOL** : Fédération des Œuvres Laïques, mouvement d'éducation populaire.

**G.I.P** : Groupement d'Intérêt Public dont le but est de faciliter la coopération entre les différents acteurs publics et privé sur des objectifs d'intérêt général.

**GIP-DL** : Groupe d'Intérêt Public et de Développement Local. Son but est d'exercer les activités d'études, d'animation ou de gestion nécessaire à la mise en œuvre des projets prévues par la Charte du Pays.

**M.S.A** : Mutuelle Social Agricole.

**R.P.I** : Regroupement Pédagogique Intercommunal.

**PMI** : Protection Maternelle Infantile, compétence obligatoire du Conseil Général. La PMI a pour mission de veiller à la protection des enfants qui n'ont pas encore l'âge de l'obligation scolaire.

**SEMADOUR** : Société d'économie mixte du Val d'Adour dont la mission est d'accompagner techniquement les projets de développement local du Pays du Val d'Adour.

**S.I.V.U.** : Syndicat Inter-communal à Vocation Unique.

**S.I.V.O.M** : Syndicat Inter-communal à Vocation Multiple.

**S.I.V.O.S** : Syndicat Inter-communal à Vocation Scolaire.

**S.O.L.E.I.L** : Service Organisateur de Loisirs Educatifs Inter Local, association affiliée au mouvement d'éducation populaire des Foyers Ruraux dont l'objet est le développement des loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes.